

# MASTER



Sous la codirection de **Madame Bénédicte François**, Professeur à la Faculté de droit (UPEC) et de **Madame Claudia Ghica Lemarchand**, Professeur à la Faculté de droit (UPEC)



---

**Faculté de droit Paris Est**  
83-85 avenue du Général de Gaulle  
94000 CRÉTEIL  
Tél : 01 56 72 60 50

# SOMMAIRE

<b>EDITORIAL.....</b>	<b>2</b>
<b>GENERALITES .....</b>	<b>4</b>
<b>CONDITIONS D’INSCRIPTION .....</b>	<b>6</b>
<b>LES ENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>9</b>
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 1 .....	12
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 2 .....	13
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 3 .....	12
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 4 .....	13
<b>LE STAGE.....</b>	<b>14</b>
<b>LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.....</b>	<b>15</b>
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 1.....	16
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 2.....	18
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 3.....	16
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 4.....	19
<b>REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS .....</b>	<b>20</b>

---

Gestionnaire : Mme Schwarz  
Tél: 01 56 72 60 50

Courriel : [mpenalaff-droit@u-pec.fr](mailto:mpenalaff-droit@u-pec.fr)

# ÉDITORIAL

Le diplôme de master sanctionne l'acquisition après la licence de 120 crédits européens. Il se subdivise en master 1 et en master 2. Ce dernier a pour objectif de fournir une formation préprofessionnelle ou de recherche aux étudiants titulaires du master 1. Il s'adresse également aux personnes déjà engagées dans la vie professionnelle en leur permettant de mettre à jour ou de perfectionner les connaissances acquises lorsqu'elles entrent dans le cadre de la formation permanente.

Les candidats engagés dans la vie professionnelle et tout adulte en reprise d'études (après un arrêt d'au moins deux ans) peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide financière. Contacter le service de la formation continue de la Faculté au 01 56 72 60 63 ou [formationcontinue-droit@u-pec.fr](mailto:formationcontinue-droit@u-pec.fr)

Il peut être procédé à la validation des acquis de l'expérience (VAE) après étude du dossier. La demande doit être déposée auprès de la commission de validation de l'Université.

**La connaissance d'une langue étrangère est une condition de validation du Master.**

# GÉNÉRALITÉS

Le master s'adresse à des étudiants de formations diverses (titulaires de licence de droit privé ou de droit public délivrés par l'UPEC ou par d'autres universités ; diplômés d'une école de commerce et d'un institut d'études politiques). Il s'adresse également à des personnes déjà engagées dans la vie professionnelle (professions juridiques, judiciaires, commerciales, financières, comptables, cadres des services juridiques des entreprises privées ou publiques, souhaitant perfectionner leurs connaissances). L'accès à la formation offert à des étudiants d'horizons variés peut se révéler très enrichissant pour tous et permet une ouverture aux comportements du monde professionnel pour ceux qui sont issus d'une licence. La professionnalisation commence dans le cadre des séminaires dispensés, notamment par des praticiens et des experts de haut niveau, conduisant à l'étude et à la résolution de cas concrets.

Le diplôme a pour ambition de former des spécialistes en droit pénal des affaires. Cette matière a pour particularité de se situer à la confluence entre le droit pénal et le droit des affaires, mais il se nourrit aussi des apports essentiels du droit bancaire, du droit financier, du droit du travail, du droit douanier, du droit de la concurrence. La spécificité de cette offre de formation est de dispenser une préparation spécifique à cette matière mouvante et en pleine évolution en empruntant aux domaines classiques du droit (pénal, commercial, social, bancaire, fiscal) comme aux plus modernes (concurrence, numérique, probité publique, conformité).

Ainsi, le master forme des juristes spécialisés en droit pénal des affaires, possédant une solide capacité de raisonnement juridique et maîtrisant de manière approfondie les techniques les plus récentes. En plus des compétences d'analyse juridique, il vise à donner aux jeunes juristes une déontologie du droit leur permettant d'évoluer dans un monde en perpétuel changement.

Ainsi, le master 1 offre une formation classique axée sur le droit pénal et les sciences criminelles complétée par une multitude de choix dans des matières juridiques diverses. Le master 2 offre une palette d'enseignements de 300 heures, tous obligatoires, embrassant toutes les disciplines du droit pénal des affaires et permettant la maîtrise des mécanismes fondamentaux. Les séminaires sont dispensés tant par des universitaires que des professionnels. Les grandes affaires de l'actualité pénale y sont étudiées. En l'occurrence, les étudiants sont formés à l'étude de dossiers, accédant aux pièces essentielles de la procédure. Lors de mises en situation, ils ont la possibilité d'approfondir des cas particuliers et de confronter leurs analyses et arguments lors de simulations de procès.

La formation dispensée en Master 1 repose sur l'acquisition du socle de connaissances obligatoires (droit pénal spécial et droit pénal des affaires en matières fondamentales approfondies) complétée par des matières donnant une coloration spéciale au profil de l'étudiant (droit des affaires, droit civil, droit social, droit fiscal, etc.). La formation dispensée en M2 repose sur deux volets complémentaires : le premier volet expose le contenu des principes du droit pénal des affaires et le second approfondit les sanctions pénales en cas de violations des obligations particulières.

Cette construction académique exige des étudiants un excellent niveau, du point de vue des connaissances, ainsi que des facultés d'analyse, de synthèse, d'exposition écrite et orale. L'acquisition de ces compétences est vérifiée par une évaluation terminale constituée d'écrits et d'oraux. Plus particulièrement, en Master 2, l'étude de cas donne lieu à un oral solennel réunissant avocats et universitaires, pendant lequel sont présentés par les étudiants les arguments retenus dans le dossier proposé.

Les conditions d'accès à cette formation reposent sur une sélection initiale rigoureuse.

A titre dérogatoire, il est possible aux étudiants titulaires d'un Master 1 dans une autre spécialité ou dans une autre Université de demander d'accéder directement à la deuxième année du Master 2. Cette sélection est conditionnée à l'acquisition des pré-requis indispensables et ne se fait que dans la limite des places disponibles en M2.



# CONDITIONS D'INSCRIPTION

## 1. Pré-requis

**Pour les inscriptions en M1, les candidats doivent être titulaires d'une licence en droit ou d'un diplôme jugé équivalent**, français ou étranger.

**Pour les inscriptions en M2, permettant d'intégrer directement la deuxième année à titre dérogatoire, les candidats doivent être titulaires d'un master en droit ou d'un diplôme jugé équivalent**, français ou étranger.

La demande d'équivalence est examinée au vu d'un dossier par une commission des équivalences.

Le candidat peut être soumis par la commission à une ou plusieurs épreuves de contrôle afin de vérifier le niveau de ses connaissances.

### **Le dossier d'équivalence doit comprendre :**

- un curriculum vitae complet et précis (dont l'expérience professionnelle éventuelle)
- une liste des titres universitaires avec indication des diplômes (titres, lieux et dates d'obtention, mention)
- une lettre de motivation comportant un exposé précis et concis (une page) sur la carrière envisagée et les motifs de la demande
- une photocopie des diplômes obtenus.

**Une décision favorable intervenue en matière d'équivalence ne préjuge aucunement de la décision concernant l'autorisation d'inscription.**

## 2. Candidature.

**Candidature** - Les candidatures se font en ligne sur le site de la Faculté à **partir du 17 mai 2021 jusqu'au 03 juillet 2021** ([www.droit.u-pec.fr](http://www.droit.u-pec.fr)) ou (<https://candidatures.u-pec.fr>).  
**La date limite de dépôt des dossiers est fixée 3 juillet 2021**

Le dossier doit être accompagné des documents suivants :

- les relevés de notes et des diplômes, autres titres ou certifications (DUT, BTS, Licence, Master ...)
- une lettre de motivation adressée au responsable de la formation ;
- un curriculum vitae (**en seule page**) détaillant toutes vos activités depuis l'obtention du baccalauréat ;
- la photocopie de l'attestation de réussite pour les diplômes en cours d'édition, le cas échéant ;

Pour les candidats étrangers, il y a lieu de fournir la photocopie des attestations et relevés de notes obtenues au test de français.

Pour les diplômés étrangers, il convient de joindre une traduction des diplômes en français effectuée par un traducteur agréé ; le programme des cours suivis, avec le nombre d'heures de cours, travaux pratiques, travaux dirigés avec relevés de notes (documents devant être authentifiés par l'établissement d'origine) assorti d'une traduction effectuée par un traducteur agréé pour les diplômés étrangers.

Pour une candidature sous le régime de la formation continue, ou une VAE, il faut joindre tout document supplémentaire permettant l'évaluation du dossier.

**Seuls les dossiers complets seront examinés. Aucun envoi complémentaire ne doit être effectué**, sauf pour les étudiants en cours d'études en licence pour lesquels la première session d'examen ne serait pas encore achevée à la date de dépôt de leur dossier de candidature en master 1.

Le dossier de candidature ainsi constitué est examiné par les Directeurs de Master. Dans un **premier temps**, la candidature est, au vu du dossier, soit retenue d'emblée, soit rejetée définitivement soit soumise à un examen complémentaire.

Dans un **second temps**, la candidature "présélectionnée" sur dossier peut déboucher sur un **entretien complémentaire** avec les Professeurs responsables du Master. À l'occasion de cet entretien, les responsables du Master s'assurent, notamment, du niveau des connaissances du candidat et du bien-fondé de son orientation.

Sauf cas de force majeure dûment justifié, l'inscription d'un candidat convoqué mais qui ne se serait pas présenté, ne peut être autorisée.

**La décision, autorisant ou refusant l'inscription, est notifiée au candidat au plus tard le 22 juillet 2021. Les étudiants ayant reçu une réponse positive disposent d'une semaine afin de manifester leur acceptation et procéder à l'inscription. A défaut, ils sont considérés comme s'étant désistés et leur place, devenue vacante, est proposée aux étudiants retenus sur la liste d'attente.**

### 3. L'inscription universitaire

Elle se déroule en deux temps :

**L'inscription administrative** : Elle doit être prise dès le reçu de l'autorisation d'inscription « Avis Favorable Web », en utilisant :

- pour les nouvelles inscriptions, l'identifiant OPI généré par la plateforme E candidat
- pour les réinscriptions, le compte E campus

**L'inscription pédagogique** : A distance, selon le calendrier communiqué par la scolarité.

L'inscription pédagogique ne peut être prise que dans une seule spécialité de Master par année universitaire.

Master 1 : dès l'ouverture des inscriptions en ligne **selon les dates communiquées à la rentrée par la scolarité.**

Master 2 : à la scolarité dans les 10 jours de l'inscription administrative.

#### Les étudiants étrangers pour poser leur candidature à un Master :

- Etudiants internationaux (procédure Campus France) : consultez le site [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)
- Etudiants internationaux (hors Campus France) : candidature à partir du 17 mai 2021 sur <https://candidatures.u-pec.fr>

## LES ENSEIGNEMENTS

Une réunion générale d'information est organisée en début d'année pour présenter le programme des différents enseignements et le régime des examens.

Les enseignements sont assurés par des **professeurs, des maîtres de conférences** et des **professionnels** (avocats, experts-comptables, gendarmes, hauts fonctionnaires auprès de divers ministères, notamment, de la Chancellerie et de Bercy, magistrats, membres d'autorités administratives indépendantes, policiers, etc.). Ils se composent de cours et de séminaires. L'assistance au cours et séminaires est obligatoire.

Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de Droit 83-85 avenue du général de Gaulle, 94 000 Créteil, métro ligne 8 station Créteil – l'Echat ou Créteil – Université.

Les cours du Master 1 se déroulent selon le calendrier universitaire voté par la Faculté de droit. Les cours du Master 2 commencent au mois de septembre et se terminent au mois de mars, les stages commencent au mois d'avril.

Les enseignements sont semestriels.

**Master 2<sup>ème</sup> année : Le volume horaire par étudiant : 300 heures + 20 heures de langues.**

**Master 1<sup>ère</sup> année : 426 heures de cours + 30 h d'anglais**

# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 1

INTITULE DES UNITES	ECTS	INTITULES DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	ENSEIGNANTS
<b>UE 1</b> Unité Fondamentale	12	UE1 Formation fondamentales : Une matière obligatoire avec TD			
		Droit pénal spécial			
		*Une matière au choix parmi la liste suivante			
		Droit des instruments de paiement ou de crédit			
		Sûretés et publicité foncières			
		Droit fiscal général et des affaires			
		Droit des régimes matrimoniaux			
		Droit international privé 1			
		Théorie générale du droit privé européen			
		<b>UE2 Matières complémentaires I Langue obligatoire</b>			
Anglais – Italien – Allemand - Espagnol					
<b>UE 2</b> Unité complémentaires I	9	*Deux matières de l'UE I non choisies ou 1 matière de l'UE1 et une autre de la liste suivante			
		Droit d'auteur			
		Droit de la consommation			
		Méthodologie juridique des épreuves de concours administratifs			
		Histoire des doctrines pénales			
		Histoire des justices			
		Droit de la concurrence			
		Nationalité des étrangers			
		Procédures civiles d'exécution			
		Procédure pénale (si non suivie en L3)			
Droit des assurances I					
Droit privé immobilier de la construction					
<b>UE3 Matières complémentaires III</b>					
<b>UE 3</b> Unité complémentaires II	9	*Trois matières de l'unité UE2 non choisies			
3x3					

# PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 2

INTITULE DES UNITES	ECTS	INTITULES DES COURS	3ECT	COURS	ENSEIGNANTS		
<b>UE 1</b> Unité Fondamentale	<b>12</b>	<b>UE1 Formations fondamentales : 1 matière obligatoire avec TD</b>					
		Droit pénal des affaires				6	33h
		<b>* Une matière au choix parmi la liste suivante</b>					
		Droit du système et des contrats bancaires				6	33h
		Droit des entreprises en difficulté				6	33h
		Droit européen des affaires				6	33h
		Droit des successions et des libéralités				6	33h
		Droit international privé des affaires				6	33h
		Contentieux fiscal				6	33h
		<b>UE2 Matières complémentaires I : Langue obligatoire</b>					
Anglais – Italien – Allemand – Espagnol				3	15h		
<b>*Deux matières de l'UE I non choisies ou 1 matière de l'UE1 et une autre de la liste suivante</b>							
<b>UE 2</b> Unité complémentaire I	<b>9</b>	Criminologie et sciences pénitentiaires				3	33h
		Grands systèmes de droit contemporain				3	33h
		Droit des transports				3	33h
		Droit des libertés fondamentales (si non choisi en L3)				3	33h
		Droit de la propriété industrielle				3	33h
		Droit des marchés financiers				3	33h
		Droit social III				3	33h
		Théorie du droit et argumentation juridique				3	33h
		Droit des libéralités				3	33h
		Histoire des fondements juridiques de l'Europe				3	33h
Droit international des personnes et de la famille				3	33h		
Droit social III					33h		
<b>UE 3</b> Unité complémentaire II	<b>9</b>	<b>UE3 Matières complémentaires II</b>					
		Introduction au droit du numérique et 2 matières de l'UE2 non choisies				3x3	33h
		<b>Ou Trois matières de l'UE2 non choisies*</b>				3x3	2x33h

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 3

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INTITULES DES ELEMENTS CONSTITUTIFS	ECTS	COURS	ENSEIGNANTS
<b>UE 1</b> Matières fondamentales	24	Principes généraux du droit pénal appliqués aux affaires	4	25 h	Pr. C. GHICA-LEMARCHAND, UPEC <i>Maître C. VOLIZELLALID, avocate</i>
		Droit pénal spécial des biens appliqué aux affaires	4	25h	Pr. C. GHICA-LEMARCHAND, UPEC <i>Maître C. VOLIZELLALID, avocate</i>
		Procédure pénale appliquée au droit des	4	25h	Maître D. INCHAUSPE, avocat
		Droit bancaire	3	21h	M. A. PASNEAU M. B. JEUDI
		Droit des marchés financiers	3	21h	Pr. B. FRANÇOIS, UPEC
		Droit répressif financier	3	21h	Pr. B. FRANCOIS, UPEC M. X. JALAIN, AMF
<b>UE 2</b> Matières complémentaires	6	Droit pénal des activités publiques	3	21h	M. Antoine JOCTEUR-MONROSIER, magistrat PNF
		Anglais juridique et des affaires	3	21h	M. P. GRIFFIN, Maître de conférences, UPEC
		Comptabilité et fiscalité des affaires	3	21h	Mme Frérique CARRE, Commissaire aux comptes

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS – Semestre 4

INTITULE DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INTITULES DES COURS	ECTS	COURS	ENSEIGNANTS
<b>UE 1</b> <b>Matières fondamentales</b>	24	Problématiques, enjeux et stratégies du droit pénal des affaires	4	25 h	Maître. D. INCHAUSPE, avocat
		Pratique du droit pénal des affaires	4	25h	Maître P. COMBLES DE NAVVES, avocat
		Droit pénal bancaire	4	25h	Maître A. BOLLE, avocat
		Droit répressif de la concurrence et de la consommation	3	21h	M. A. AGIER, Autorité de la Concurrence Pr. Linda ARCELIN, Université de La Rochelle
		Droit pénal du travail	3	21h	Pr. Laurent GAMET, UPEC
		Droit pénal du numérique	3	21h	M. J. FERRY, Colonel, Gendarmerie nationale
		Droit pénal fiscal et douanier	3	21h	M. Hervé NACINOVITCH, officier judiciaire fiscal, Ministère de l'Economie
<b>UE 2</b> <b>Stage</b>	6	Etude de cas	6	33h	Maître Nawal BAHMED, avocat Maître Caroline VOUZELAUD, avocate

# LE STAGE

Le stage professionnel est obligatoire en Master 2. D'une période de **2 mois minimum** - continue ou discontinue - **à effectuer auprès d'un cabinet d'avocat, en juridiction, au sein d'une autorité administrative indépendante ou d'un ministère, etc.** Ce stage ne peut, en principe, avoir lieu qu'après la fin des cours. Les étudiants doivent en justifier auprès de l'administration par un certificat émanant de l'entreprise.

Le stage vise à familiariser l'étudiant avec son futur milieu professionnel et constitue une expérience absolument indispensable pour trouver un premier emploi.

**Il appartient aux étudiants d'obtenir par eux-mêmes un stage d'ordre juridique** agréé par le responsable de la spécialité de Master et par le responsable des stages du Master. Cependant, la faculté peut proposer une large palette de stage (juridictions, autorités administratives indépendantes, douanes judiciaires, service juridique d'entreprise, avocat, conseil de gestion, expert-comptable etc...).

Les candidats au diplôme qui exercent déjà une profession en rapport avec la spécialisation du Master ont la possibilité de solliciter un aménagement.

# LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

**M1 : Le contrôle des connaissances comporte une session à la fin de chaque semestre. La seconde session est organisée 15 jours après la publication des résultats du 2<sup>ème</sup> semestre.**

**La moyenne de 10/20 est exigée pour les unités d'enseignement fondamentales de chaque semestre. Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. Les semestres se compensent entre eux.**

**M2 : Le contrôle des connaissances comporte une session à la fin de chaque semestre. La seconde session est organisée après la publication de l'ensemble des résultats du Master 2. Elle comporte des épreuves pour l'ensemble des matières, sauf l'étude de cas.**

**Les matières, les UE et les semestres se compensent.**

Le stage ne fait pas l'objet d'un rapport mais d'une évaluation des compétences acquises pendant ce dernier et au cours de la formation. Lors d'une mise en situation, les étudiants devront exposer devant un jury les solutions d'un dossier. L'épreuve permet de s'assurer de la maîtrise des capacités d'analyse, étude, réflexion et démonstration enseignées lors de séances préparatoires à l'étude de cas et leur mise en œuvre lors du stage. La note obtenue à cette épreuve lors de la première session du second semestre sera conservée pour la deuxième session.

Il n'y a pas de contrôle continu, mais au-delà de deux absences non justifiées, l'étudiant peut se voir interdire de participer à l'examen.

Les enseignants peuvent demander aux étudiants de préparer des exposés, des rapports, des cas pratiques dans le cadre de la préparation des séminaires. Ils ont la faculté de tenir compte de ces éléments dans la notation. Les modalités particulières sont précisées au début de la formation.

Les oraux peuvent être convertis en épreuve d'oral-écrit, sous certaines conditions particulières.

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 1

INTITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INITIULES DES COURS	ECTS	1 <sup>ère</sup> session		2 <sup>ème</sup> session	
				Régime général	Régime dérogatoire	Régime général	Régime dérogatoire
<b>UE 1 - Matières fondamentales</b>	12	2 matières obligatoires	6+6	CC (50 %) + examen écrit (50 %)	ET écrit	ET écrit	ET écrit
<b>UE2 – Matières complémentaires</b>	9	2 Matières complémentaires obligatoires	3+3	ET oral ou oral écrit	ET oral	ET oral ou oral écrit	ET oral
		Langue Anglais	3	CC 50% + 50% oral	ET oral	ET oral	ET oral
<b>UE3 - Matières complémentaires</b>	9	3 matières obligatoires	3+3+3	Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit

## CONTRÔLE DES CONNAISSANCES semestre 2

INTITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS	ECTS	INTITULES DES COURS	ECTS	1 <sup>ère</sup> session		2 <sup>ème</sup> session	
				Régime général	Régime dérogatoire	Régime général	Régime dérogatoire
<b>UE 1 - Matières fondamentales</b>	12	2 matières obligatoires	6+6	CC (50 %) + examen écrit (50 %)	ET écrit	ET écrit	ET écrit
<b>UE2 – Matières complémentaires</b>	9	2 Matières complémentaires obligatoires	3+3	ET oral ou oral écrit	ET oral	ET oral ou oral écrit	ET oral
		Langue Anglais	3	CC 50% + 50% oral	ET oral	ET oral	ET oral
<b>UE3 – Matières complémentaire</b>	9	Introduction au droit du numérique et 2 matières de IUE2 non choisis <b>ou</b> 3 matières de l'UE2 non choisis	3+3+3	Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit	Oral/ oral écrit

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 3

INTITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	INTITULES DES COURS	ECTS	1 <sup>ère</sup> session et 2 <sup>e</sup> session	
<b>SEMESTRE 1</b>	24	Principes généraux du Droit Pénal appliqué aux affaires	4	Ecrit commun de 5h noté sur 20	
		Droit pénal spécial des biens appliqué aux affaires	4		
		Procédure pénale appliquée au droit des affaires	4	Ecrit de 3h noté sur 10	
		Droit bancaire	3	Ecrit commun de 5h noté sur 20	
		Droit des marchés financiers	3		
		Droit répressif financier	3	Oral noté sur 10	
		Anglais juridique et des affaires	3	Oral noté sur 10	
		Comptabilité et fiscalité des affaires	3	Oral ou oral-écrit noté sur 10	
		6			

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – Semestre 4

INTITULES DES UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	INTITULES DES COURS	ECTS	1 <sup>ère</sup> session et 2 <sup>e</sup> session
		Problématiques, enjeux et stratégies du droit pénal des affaires	4	Ecrit de 3 h. noté sur 10
		Pratique du droit pénal des affaires	4	Ecrit de 3h. noté sur 10
		Droit pénal bancaire	4	Ecrit de 3h. noté sur 10
		Droit répressif de la concurrence	3	Oral noté sur 10
<b>SEMESTRE 2</b>	24	Droit pénal du travail	3	Oral noté sur 10
		Droit pénal du numérique	3	Oral noté sur 10
		Droit pénal fiscal et douanier	3	Oral noté sur 10
		Droit pénal des activités publiques	3	Oral noté sur 10
<b>Stage</b>	6	Etude de cas	6	Oral noté sur 10

# REGLES APPLICABLES AUX EXAMENS

**1) Le contrôle des connaissances** se fait à l'issue de chaque semestre.

Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

Le jury peut décider qu'une note égale à zéro sera éliminatoire.

Il n'est pas possible, en principe, de redoubler, sauf autorisation exceptionnelle du jury de Master (maladie ou évènement de force majeure).

En M2, les examens portent, non seulement sur le programme spécial traité par l'enseignant en cours ou en conférences, mais aussi sur un programme général arrêté par celui-ci.

## **LES MENTIONS** (décision du CFVU 15 mars 2015).

Mention Assez bien	Note moyenne supérieure ou égale à 12
Mention Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 14
Mention Très bien	Note supérieure ou égale à 16

## 2) Etudiants handicapés

Certains étudiants sont atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examens habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions lors des examens (voir le règlement en vigueur).

- attribution d'une salle particulière
- temps de composition majoré d'un tiers
- assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée.

Ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté. Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

### **Aménagement d'études des conditions d'examen à l'UPEC**

Demande d'aménagement d'études des conditions d'examen à l'UPEC  
«Etudiants en situation de handicap durable ou temporaire »

En raison de votre handicap vous souhaitez bénéficier d'une demande d'aménagement d'études, des conditions d'examen relevant de la compétence de l'université

#### Démarches à accomplir :

Prendre un rendez-vous au Service de Santé Universitaire – (SSU)

Maison de la Santé – 61 avenue du Général de Gaulle - Créteil - Tél 01 45 17 15 15

Avant le 31 octobre pour les demandes du 1<sup>er</sup> semestre

Avant le 28 février pour les demandes du 2<sup>e</sup> semestre

[ssu@u-pec.fr](mailto:ssu@u-pec.fr)

Dans le cas d'un handicap (temporaire ou non) survenu au cours de l'année universitaire, prendre contact le plus rapidement possible avec le SSU.

Les aménagements proposés les années précédentes ne sont jamais automatiquement reconduits et sont réévalués chaque année.

Les conditions d'attribution diffèrent entre le lycée et l'université ainsi qu'entre les universités.



### 3) La fraude aux examens

Les **fraudes** (par exemple : utilisation d'ouvrages interdits, de notes de cours, d'anti-sèches, d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrées des cours, l'utilisation d'un portable, le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l'épreuve par une autre personne ...) ou les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil d'administration de l'Université.

Les **sanctions prévues** sont les suivantes : 1. L'avertissement – 2. Le blâme – 3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans – 4. L'exclusion définitive de l'établissement – 5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximale de 5 ans - 6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent **la nullité de l'épreuve** au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer **la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen** ou du concours (*D.13 juill. 1992 modifié art. 40*).

Toutes ces sanctions entraînent, pour l'intéressé, **la nullité de l'épreuve** passée par le candidat et au cours de laquelle la fraude s'est produite. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer, pour l'intéressé, **la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen** ou du concours.

- 4) Pour se renseigner sur le contenu des cours, écrire aux enseignants à la Faculté : [mpenalaff-droit@u-pec.fr](mailto:mpenalaff-droit@u-pec.fr)

**NB** : Cette procédure ne doit être utilisée qu'à titre exceptionnel et que sur des questions d'ordre purement pédagogique ou/ et - scientifique. Elle est totalement exclue pour les questions d'ordre général ou administratif et notamment pour les demandes d'inscription lesquelles doivent impérativement suivre le circuit administratif décrit ci-dessus pour le dépôt et l'instruction de leur dossier de candidature. – En revanche, le responsable de la spécialité de Master, pratique du droit pénal d'affaires, aura, durant toute l'année un contact direct avec les étudiants **effectivement** inscrits.



Site internet : <http://droit.u-pec.fr>

